



J.-J. Chatard/DICoD

Comment devenir réserviste

Pour souscrire un engagement à servir la réserve, il faut répondre aux conditions suivantes :

- ▶ être volontaire ;
- ▶ être de nationalité française ;
- ▶ être âgé de 17 ans au moins ;
- ▶ être en règle au regard des obligations du service national

- ▶ ne pas avoir été condamné soit à la perte de ses droits civiques ou à l'interdiction d'exercer un emploi public, soit à une peine criminelle, soit à la destitution ou à la perte du grade dans les conditions prévues par le code de justice militaire ;
- ▶ posséder l'ensemble des aptitudes requises, et notamment physiques.

contact

Pour déposer un dossier de candidature, s'adresser au Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) le plus proche de chez vous.

Organisme de réflexion et de proposition, le CSRM est chargé d'émettre des avis et des recommandations dans le domaine de la politique des réserves.

Il a pour missions :

- de participer à la réflexion sur le rôle des réserves dans le cadre de la réforme de la défense et de la professionnalisation des armées ;
- de contribuer à la promotion de l'esprit de défense et au développement du lien entre la Nation et ses forces armées ;
- de favoriser un partenariat durable entre les forces armées, les réservistes et leurs employeurs ;
- d'établir un rapport annuel au Parlement évaluant l'état de la réserve militaire.

Placé sous la présidence du ministre de la Défense, il comprend 64 membres représentant toutes les composantes de la société civile et militaire. Il se réunit en assemblée plénière au moins une fois par an, et en conseil restreint chaque fois que cela s'avère nécessaire à l'avancement de ses travaux.

Suivez l'actualité des réserves sur www.defense.gouv.fr/reserves

CONTACT :

Secrétariat général du CSRM

14, rue Saint-Dominique

75700 PARIS SP 07

contact.csrn@defense.gouv.fr



Conseil Supérieur
de la Réserve Militaire



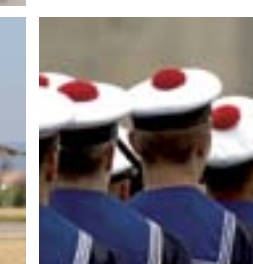
J.-J. Chatard/DICoD



Conseil Supérieur
de la Réserve Militaire



Conseil Supérieur de la Réserve Militaire



Réserviste, civil et militaire à la fois

Crédits photos de couverture (de haut en bas et de gauche à droite) :

B. Biasutto/DICoD (photos 1, 4 et 5) ; C. Fiard/DICoD (photos 2 et 7) ; J.-J. Chatard/DICoD (photos 3 et 6)

La réserve opérationnelle

La suspension du service national et la professionnalisation des armées en 1997 ont eu pour conséquence la mise en place d'un dispositif de recrutement fondé sur le volontariat. La suspension de la conscription ayant également entraîné la disparition de la réserve de masse et du concept de mobilisation générale, le recours aux volontaires s'est étendu à la réserve.

Mission

La réserve opérationnelle a pour mission de renforcer les capacités des forces armées dont elle est l'une des composantes à part entière. Selon leurs compétences et leur domaine de spécialité, les réservistes opérationnels servent en unité ou dans les états-majors, sur le territoire national et sur les théâtres extérieurs, et se voient confier les mêmes missions que les militaires d'active.

Qui sont-ils ?

Chaque année, des femmes et des hommes issus du civil, mais aussi des anciens militaires d'active ou du contingent, souscrivent de leur propre initiative un engagement à servir dans la réserve (ESR). Ces citoyens volontaires reçoivent une formation et un entraînement spécifiques afin d'apporter un renfort temporaire de quelques dizaines de jours par an aux forces armées.

Quel que soit leur statut (salarié, agent de la fonction publique, artisan, profession libérale...), ces réservistes se situent à la charnière de la société civile et des armées, et matérialisent, par leur engagement, la participation effective des citoyens à la défense du pays.



R. Comnary/DiCoD



C. Fierro/DiCoD



SecGéné CSRIM

Le partenariat entreprises-défense



L'emploi des réservistes au sein des forces armées reste subordonné à un certain nombre de contraintes qui limitent leur disponibilité, aussi bien en termes

de réactivité que de durée d'activité. La politique contractuelle engagée par le ministère de la Défense a pour objectif de réduire ces contraintes, en allant plus loin que les dispositions légales, tout en prenant en compte les impératifs économiques et professionnels des employeurs privés et publics.

La convention de soutien à la politique de la réserve militaire

Pour bénéficier de ces avantages, l'employeur signe **une convention de soutien à la politique de la réserve militaire avec le ministère de la Défense**. Le Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRIM) est chargé de la mise en place et du suivi de ce partenariat entreprises-défense.

L'entreprise ou l'administration signataire se voit attribuer, par arrêté ministériel, la qualité de « **Partenaire de la défense nationale** ».

La réserve citoyenne

Mission

Constituée de volontaires agréés auprès d'autorités militaires en raison de leurs compétences, de leur expérience, mais aussi de leur intérêt pour les questions relevant de la défense nationale, la réserve citoyenne a pour mission principale de contribuer à la diffusion de l'esprit de défense et au renforcement du lien armée-Nation.

Qui sont-ils ?

L'engagement dans la réserve citoyenne est possible, sans condition d'âge ou d'aptitude physique, pour les citoyens volontaires, les anciens militaires au terme de leur période de disponibilité et les réservistes opérationnels au terme de leur engagement. Ils ont qualité de collaborateurs bénévoles du service public. Les réservistes citoyens issus de l'armée d'active ou de la réserve opérationnelle sont admis avec le grade qu'ils détiennent. Ceux issus de la société civile, sans passé militaire, se voient

attribuer un grade, à titre honorifique, en fonction de critères définis par chaque armée et formation rattachée. Le réserviste citoyen bénéficie d'une information continue de l'unité ou de l'état-major qui l'emploie.

Des femmes et des hommes de réseau

Les réservistes citoyens ont une bonne connaissance du tissu local qui leur permet d'être les ambassadeurs de la réserve militaire auprès de la population, des élus et des cadres dirigeants de l'entreprise.

Employés notamment dans le cadre d'actions de communication et de relations publiques favorisant l'esprit de défense, la contribution au devoir de mémoire et l'aide au recrutement, les réservistes citoyens sont devenus au fil des années les acteurs incontournables du **rayonnement des forces armées**.



J.-J. Chataud/DiCoD